

## Difficile coordination

Dans les instituts universitaires, chez les urbanistes et les consultants, la coordination intercommunale a toujours été un des thèmes favoris. Il faut dire que le panorama suisse est assez particulier: notre pays partage avec la France la palme européenne du plus grand nombre de communes rapporté à la population. L'émiettement est surtout considérable aux deux extrémités du Plateau: Vaud et Fribourg d'un côté, Thurgovie de l'autre, mais le même phénomène s'observe le long du Jura, et surtout à Soleure.

Les politiques d'aménagement furent une des réponses à cette atomisation. Dans les années soixante et septante, on peut même considérer que l'aménagement du territoire était non seulement un moyen d'action, mais une véritable idéologie modernisatrice. C'est l'époque des constructions institutionnelles. Vingt ans après, les institutions s'étiolent et végètent, quand elles ne sont pas en pleine décomposition, comme la CIURL (Commission intercommunale d'urbanisme de la région lausannoise), abandonnée peu à peu par les communes qui en sont membres. Par contre dans de nombreux domaines, des regroupements au coup par coup sur une base volontaire, pour accomplir des tâches données, loin de toute rigidité institutionnelle, se mettent en place et obtiennent des résultats. Les communes du canton de Neuchâtel en donnent un bon exemple dans le domaine des outils administratifs, autrement dit de l'informatique.

Au départ était la ville de Neuchâtel qui a développé ses propres logiciels pour sa gestion. Il apparut très vite que les besoins de toutes les communes du canton étaient les mêmes. La comptabilité, la police des habitants, la gestion des débiteurs obéissent à des règles identiques. La structure de base des Services industriels est aussi la même, avec des adaptations locales.

Le fournisseur de la ville de Neuchâtel a donc mandaté une société de service pour créer un logiciel adapté aux besoins des petites communes. Le chef-lieu joue le rôle d'intermé-

diaire pour ses «petites sœurs» qui souhaitent adopter cette solution. Une convention est alors signée: la ville vend les programmes aux municipalités et fournit l'assistance et la formation.

En 1984, Cortaillod, Colombier et Le Landeron ont été les premiers à profiter de ce service; Travers, Boudry, Môtiers, Saint-Blaise et Lignières ont suivi en 1985. Aujourd'hui, elles sont vingt-et-une à avoir adopté cette formule, et d'autres s'apprentent à le faire. A l'exception du Locle, la quasi totalité des grandes communes du canton se sont ralliées à la «solution neuchâteloise», qui va être encore développée.

On voit immédiatement les avantages de ce mode de coordination. Les relations avec les partenaires privés, fournisseurs de matériel et de programmes, passent par Neuchâtel, qui dispose des experts et des compétences pour traiter au mieux; les communes adhèrent sur une base volontaire, et donc seulement si elles sont convaincues; l'économie d'échelle permet d'abaisser les coûts; la formation et l'assistance sont assurées par le chef-lieu, donc par des fonctionnaires de plain-pied avec leurs collègues des autres communes et chaque municipalité a l'assurance que les logiciels seront adaptés au fur et à mesure des modifications législatives.

La réussite de cette formule tient à deux facteurs culturels que l'on ne retrouve pas forcément dans d'autres cantons: une grande facilité à collaborer très étroitement avec des entreprises privées et une absence de crispation des communes sur leur autonomie, que l'adoption d'outils administratifs communs ne met d'ailleurs nullement en danger. Pourquoi cet exemple ne pourrait-il pas être transposé ailleurs? Certes des cantons sont prêts à tout, sauf à se rallier à une solution qui a fait ses preuves chez le voisin. Mais nous tirons de l'expérience neuchâteloise la leçon que le savoir-faire politique et la volonté de coordination font plus et mieux que les lourdes machines institutionnelles. JG

# La brique et le grain

(ag) Les faits ne sont pas contestés. Le prix du sol — en zone agricole ou en zone urbaine — est sans rapport avec sa valeur d'usage. Au centre de Zurich, nouveau record récent, un mètre carré a été vendu 100'000 francs.

Mais, pour la Suisse, le problème n'est pas de savoir si elle détient quelque part sur son territoire un prix à la hauteur de Manhattan ou du centre de Tokyo. C'est l'altitude moyenne des prix qui constitue sa spécificité internationale. A 20 kilomètres des centres helvétiques, le sol est plus cher qu'à 20 kilomètres de

New-York. L'exiguïté du territoire et la décentralisation font que les relais sont assurés. Le surcoût est généralisé. L'initiative Ville-Campagne part de ce constat.

Le sol n'est pas une marchandise. La protestation est fondée. Mais le sol a ses propres lois dans l'économie de marché. La multiplication de l'offre par extension des zones à bâtir ou densification des indices de construction ne fait pas baisser les prix, même si les terrains proposés sont supérieurs aux besoins.

PROJET DE GOLF A PAYERNE

## Une faveur injustifiée

(pi) Le Conseil d'Etat vaudois a décidé d'entrer en matière sur la possibilité d'aménager un terrain de golf de 50 hectares, en zone agricole, sur le territoire de la commune de Payerne. Nous avons relevé (DP 891) les problèmes que pose l'implantation de telles installations sportives, qui constituent des surfaces de détente importantes, réservées à quelques élus pouvant seuls s'acquitter des finances d'entrée. La commune de Payerne devra naturellement revoir son plan de zones; seules les parties construites du terrain devront toutefois être compensées par une augmentation correspondante de la zone agricole, alors que la partie verte restera comprise dans les surfaces d'assolement prévues par la Confédération, le terrain pouvant être labouré en cas de besoin.

Sans se prononcer sur l'opportunité de prévoir un golf à Payerne, on peut s'étonner de la position du Conseil d'Etat. Autoriser un aménagement en zone agricole sans compensation intégrale, ou du moins substantielle, revient à permettre aux promoteurs un achat de terrain particulièrement avantageux. Or, rien ne justifie cette faveur que pourraient également réclamer ceux qui souhaitent aménager un terrain de football ou un camping. C'est également permettre à un paysan de faire une bonne affaire et de vendre son terrain à un prix

nettement supérieur à celui qu'il toucherait s'il s'agissait d'une transaction avec un autre agriculteur, ce qui augmente la pression sur les terres agricoles et la spéculation dont elles sont l'objet. Concernant la surface d'assolement, s'il est vrai que le terrain pourra être rendu à l'agriculture en cas de besoin, moyennant de nouveaux travaux, il est également nécessaire de maintenir une population agricole en mesure de travailler ces surfaces réservées. On peut douter que ce savoir subsiste après quelques générations passées à tondre du gazon. D'autre part, l'assimilation à une zone agricole est d'autant moins justifiée que, comme le relève la *Neue Zürcher Zeitung* (15/16 octobre 1988), le vert ne suffit pas à rendre un golf «naturel»: les besoins en eau sont importants (pour l'arrosage), on ne rencontre que quatre à sept espèces de plantes sur un parcours et sur les *greens* (contre 70 à 100 sur des prairies maigres et 10 à 20 sur des prairies grasses) et l'emploi intensif de pesticides est de règle (de 50 à 100% plus élevé que dans l'agriculture). Avant d'autoriser l'aménagement de nouveaux terrains, l'élaboration d'un cahier des charges semble donc nécessaire; il pourrait fixer la part de surface qui doit rester naturelle, les conditions d'accessibilité aux non-joueurs, les modalités d'utilisation de pesticides, etc. ■

Ou encore, la surproduction agricole n'entraîne pas un effondrement du prix du sol.

Le marché fonctionne donc comme un treuil; il enroule le câble qui tire; il bloque tout recul. Cette «qualité» du sol-marchandise permet, pour l'instant, à la Suisse d'absorber son excès d'épargne et le surdéveloppement de son secteur bancaire. Précisons ce point!

Du jour où les grandes banques commerciales ont affirmé leur vocation de banques mondiales, universelles, et développé un chiffre d'affaires sans commune mesure avec la croissance ordinaire de l'économie suisse, elle ont dû assurer leurs assises nationales. Tous les œufs ne pouvaient pas être placés dans les paniers étrangers.

Le placement hypothécaire, même s'il est de faible rapport, leur donnait ce gage national. L'absence courante d'amortissement du prêt en 1<sup>er</sup> rang (en Suisse alémanique, du moins) et la hausse des prix du sol ont rendu possible cet élargissement des placements en valeur enracinée. La Suisse est donc à la fois le pays où le sol est le plus cher au monde et le plus hypothéqué.

Toute tentative de limiter la hausse du prix des terrains se heurte à cette particularité. Le sol, outre sa valeur intrinsèque, est le gage, à l'abri, à l'intérieur des frontières, d'une richesse qui, elle, débord nos limites géographiques. Peut-on réduire, ou limiter, la valeur d'un gage? Une fois la spéculation condamnée à la quasi-unanimité, se révèle la vraie nature du système suisse qui vit avec son mal et de son mal. D'où les difficiles thérapeutiques.

### Personnalisme

L'initiative, qui va être soumise au peuple, ne se définit pas en termes de remède ou de simple correctif. Plus fondamentalement (ou «fondamentaliste»), elle propose la restauration de la valeur d'usage. Pour devenir propriétaire, il faudra prouver que l'on fera un usage «personnel» du sol, comme agriculteur, résident, industriel. Le sol, en revanche, ne pourra pas servir à des placements de capitaux sauf si le but est de construire, et de louer, des logements à des prix «avantageux».

Tout propriétaire aurait un nom et son titre de propriété une justification.

# Le non ne résout pas tout

Les difficultés d'un tel renversement des valeurs ne sont pas celles que décrit la propagande des opposants déjà en action. Les caisses de pension continueront à placer dans l'immobilier; la rentabilité qu'elles souhaitent pour les capitaux qu'elles investissent fait que leurs loyers sont généralement «avantageux»; il n'y aura donc pas pénurie de logements, mais assainissement. Le marché agricole aussi sera mieux protégé. En revanche, la rigidité de l'initiative — elle est monodée — ne s'adapte pas à la diversité des situations. Il peut être économiquement utile de louer des locaux industriels ou sage de garder en réserve des terrains. De même, fermage et droit de superficie ont, dans des circonstances précises, fait leurs preuves. L'embaras dans l'application de l'initiative est la gestion du temps.

Est-ce que valeur d'usage implique usage immédiat? L'héritage, qui est inscription de la durée des générations dans la possession du sol, est une de ces difficultés que pourra peut-être résoudre la législation. Usage personnel signifie-t-il usage actuel?

## Maintenir la pression

Nous soutiendrons pleinement l'initiative, sans trop d'illusions sur ses chances de succès. Mais elle affiche la persistance d'un courant de pensée où se sont retrouvés aussi bien des socialistes que des libéraux, comme Charles Secrétan, conscients que le sol n'est pas marchandise.

Dans cette lutte difficile, voir plus haut les spécificités suisses, plusieurs approches pourront un jour aboutir à des effets convergents.

Une affectation des sols plus rigoureuse, par exemple des zones agricoles permanentes, renforcerait la valeur d'usage chère aux initiants. Et surtout il importe de permettre à la collectivité d'acquérir des terres pour les mettre à disposition des exploitants ou des coopératives d'habitation.

Un droit d'emption en faveur de fondations d'intérêt public constituant des réserves de terrains agricoles ou constructibles est un outil indispensable. Relire sur ce thème *L'utopie foncière*, d'Edgar Pisani (préface de Michel Rocard, Editions Gallimard, 1977).

Mais, pour le 4 décembre, rejoindre ceux qui ne se résignent pas. ■

(jd) Il s'agit d'une véritable obsession. L'initiative de l'Action nationale soumise à la votation populaire le 4 décembre prochain est la sixième du genre depuis 1965. Avec l'initiative Schwarzenbach appuyée par 46% des votants en 1970, la Suisse avait joué avec le feu xénophobe. Depuis lors le soutien à l'Action nationale est allé en décroissant; d'où la nécessité d'une nouvelle stratégie moins brutale. L'Action nationale se refait une crédibilité en abandonnant l'idée d'un refoulement massif de la population étrangère: il s'agit simplement de ne pas remplacer la totalité des immigrés qui chaque année quittent notre pays. «Voyez comme nous sommes devenus raisonnables, humains», susurent les nationalistes.

Pour nous, le rejet de l'initiative est d'abord question de principe. C'est le refus d'entrer dans cette logique monomaniaque incapable de saisir et de résoudre les problèmes autrement qu'en termes de population étrangère. C'est le refus de la logique du bouc émissaire. Par ailleurs, les modalités proposées par l'Action nationale n'ont que l'apparence de l'humanité. Le statut de saisonnier se voit conférer une légitimité constitutionnelle; les saisonniers en droit d'obtenir un permis annuel comme les familles désirant rejoindre l'un des leurs au bénéfice d'un permis de séjour se heurteront à la règle du plafonnement. Même difficulté pour les requérants d'asile, les réfugiés, les candidats à un

séjour de formation, les scientifiques en stage.

Le ton général de la campagne des opposants peut laisser croire que le rejet de l'initiative réglerait tous les problèmes humains et économiques. Il s'agit là d'une illusion. Le refus de l'initiative de l'Action nationale n'est qu'un premier pas nécessaire mais pas suffisant.

Les milieux économiques, qui soulignent les effets inhumains de l'initiative, seraient plus crédibles s'ils affichaient leur volonté de supprimer le statut de saisonnier et d'offrir aux travailleurs étrangers des conditions de travail et de vie dignes d'un pays riche. Et pourquoi faut-il la menace d'une initiative populaire pour que les cantons frontaliers se fendent d'une déclaration solennelle sur la nécessité de lutter contre les négriers du marché du travail, de veiller au respect des conventions collectives et de garder sous contrôle l'effectif des travailleurs frontaliers?

Une fois encore, l'argumentation économique domine le débat. Indéniablement une acceptation de l'initiative provoquerait de graves difficultés. Mais est-ce à dire que son rejet réglerait tous les problèmes économiques? Une fois déjà nous avons cédé à la tentation de bâtir notre prospérité sur le recours à une main-d'œuvre bon marché. Et, au moment de la récession des années 70, le réveil fut douloureux: structures dépassées, manque de compétitivité et finalement chute de l'emploi. ■

## ECHO DES MEDIAS

*Jeudi sports & loisirs*, hebdomadaire gratuit genevois, a paru pour la première fois le 10 novembre. Fiche signalétique: imprimerie Roto Sadag, appartenant par l'intermédiaire de la *Tribune de Genève* à Publicitas; régie des annonces: Orell Füssli Publicité SA, dont Publicitas est actionnaire minoritaire; tirage: 208'000 exemplaires; parmi ceux qui collaborent à la rédaction: Claude Ketterer.

Le journal *La Nation arabe* a paru à Genève de 1930 à 1938. Une réimpression sera bientôt à la disposition des chercheurs grâce à des Britanniques.

Dix-huit radios locales suisses ont constitué un «pool» publicitaire. Parmi elles, sept radios romandes.

Douze radios locales alémaniques ont mis sur pied un réseau pour faciliter leur collaboration en matière de production. Elles ont créé une SA dans ce but.

# Les oubliés de l'horaire

(pi) «Chaque heure un train», tel était, en 1981 lors de l'introduction de l'horaire cadencé, le slogan des CFF. S'il correspondait à la réalité sur les grands axes du réseau, les lignes régionales ont été moins bien servies: il circulait bien (en principe) un train par heure, mais un convoi sur deux était direct alors que le second s'arrêtait dans toutes les gares. Les stations les moins importantes ne profitaient donc que d'une desserte toutes les deux heures. Les communes et les régions concernées ont, à juste titre, protesté. C'était le cas notamment de la Broye. Les plaintes ont été entendues et les CFF ont décidé de remédier à cette situation en transformant les directs en trains régionaux. Si cette décision satisfait les communes jusqu'alors insuffisamment desservies, elle se traduit par une détérioration des prestations en faveur des gares les plus importantes, qui ne disposeront plus, dorénavant, de trains directs. C'est ce qui ressort du premier projet d'horaire 1989-91 dont la mise à l'enquête publique vient de se terminer. Ainsi, pour atteindre Payerne depuis Lausanne (59 km par rail) il faut 67 minutes en omnibus et 42 minutes en direct. Pour Avenches, dix kilomètres plus loin sur la ligne, il faut actuellement compter 64 minutes par convoi direct; il en faudra 99 avec les futurs

omnibus, compte tenu d'un arrêt de 15 minutes à Payerne, c'est-à-dire 35 minutes de trajet supplémentaires... Et pourtant, pour faire accepter Rail 2000 dans les régions périphériques, les CFF avaient fait moult promesses: la Broye n'était pas en reste. Cette région était censée profiter d'améliorations substantielles et de temps de parcours diminués en direction de Berne et de Lausanne. Le maintien d'une seule course directe dans chaque sens pour le trafic pendulaire, matin et soir, est une bien maigre consolation.

Cette situation n'est en fait pas surprenante pour deux raisons:

- Tout d'abord, la ligne de la Broye a de tout temps été «oubliée» par les CFF qui ont même rêvé de lui substituer un service automobile. Le matériel roulant est ancien et ne correspond pas aux exigences d'une desserte régionale: les rames Colibri — qui permettent de gagner du temps lors des arrêts grâce à des systèmes de freinage et de démarrage plus rapides — sont réservées à d'autres.

- Ensuite, le Conseil fédéral a fait savoir aux CFF, lors de la présentation du budget 1989, qu'ils devaient économiser et rationaliser afin d'augmenter le taux de couverture du compte d'infrastructures. Le message dit notamment: «Nous exigeons des CFF qu'ils enraient par

tous les moyens l'évolution négative prévue et qu'ils ne se contentent pas d'attendre Rail 2000.» Une des mesures préconisées par le Conseil fédéral, en termes «camouflés», est le remplacement du train par le bus dans certains cas («Réalisation pragmatique de modèles pour une utilisation optimale des modes de transport»).

Il ne s'agit là que des conséquences d'une analyse erronée des comptes des CFF: on persiste en effet à considérer les subventions comme des «coûts», alors qu'il s'agit bien souvent d'économies. Nous maintiendrons cette position tant que l'on n'aura pas fait une étude sur les coûts sociaux de la suppression des prestations «déficitaires»: augmentation du trafic privé, donc des nuisances et des accidents; diminution de l'autonomie de ceux, nombreux, qui n'ont pas accès à une voiture; perte d'attractivité pour les régions qui ne sont plus desservies par le rail. Sans compter la baisse de crédit des chemins de fer auprès de la population à qui on fait des promesses qui ne sont pas tenues. ■

## Le Valais avec supplément

Les Broyards ne sont pas les seuls à être mécontents du projet d'horaire des CFF. Les Valaisans grognent aussi, car sous couvert d'une amélioration des prestations pour le trafic international sur la ligne du Simplon, ils enregistrent une détérioration de leur desserte: afin de gagner des minutes à Domodossola, les CFF ont en effet remis en état d'anciennes rames TEE quadri-courants qui permettront d'éviter un changement de locomotive dans la gare italienne. Mais ces rames ne contiennent que peu de places et seront donc soumises à la réservation obligatoire, également en trafic intérieur. De plus, alors que tous les Euro-

city (il n'y en a en fait que trois par jour) vont actuellement jusqu'à Genève, un d'entre eux devrait s'arrêter à Lausanne dès le printemps prochain. Enfin, les trajets assurés par une ancienne rame TEE (deux allers-retours sur trois) seront soumis au paiement d'un supplément...

Dilemme pour les Valaisans: ils se battent pour maintenir le trafic international et concurrencer le Mont-Cenis; les CFF l'améliorent effectivement, mais au détriment du trafic national.

Si le projet des CFF n'est pas modifié, Sion s'éloignera encore un peu de Genève.

## EN BREF

Aller et retour: certaines cartes postales ainsi que les timbres-poste vendus dans le Sultanat d'Oman ont été imprimés en Suisse.

Le Conseil coopératif de Coop Berne vient d'être élu pour quatre ans. Trois tendances sont représentées: sociaux-démocrates et syndicalistes, chrétiens-sociaux, alliance bourgeoise. Il y a eu des élections tacites. On ne se souvient plus quand ont eu lieu les dernières élections ouvertes.

Les députés au Grand Conseil bernois ont assisté à la présentation du film «Le Terroriste suisse» consacré au Jurassien Marcel Boillat. Il fallait que les députés sachent de quoi il est question avant la réponse gouvernementale à une interpellation.

La ville de Zurich abritera une foire financière en octobre 1989. Des foires semblables sont organisées déjà en Grande Bretagne. Elle s'adressent aux investisseurs.

## Berne: révision en marche

(cfp) Tous les Bernois sont invités à donner leur avis jusqu'au 31 janvier 1989 sur la nouvelle constitution cantonale qui doit empêcher le texte actuel, de 1893, de devenir centenaire. Le principe de la révision a été admis par les électeurs, mais ils n'ont pas voulu d'une constituante. Le Grand Conseil doit donc se pencher sur la question. Il a élu une commission consultative de 35 membres et le Conseil exécutif a chargé le professeur Zaugg de préparer un projet; son texte a été présenté en septembre 1987. Deux autres projets ont été rédigés, un par la «Liste libre» et l'autre par un juriste, M<sup>e</sup> Schwarz. Premier résultat de la consultation: les politiciens se sont trompés. Il y a un intérêt certain pour le projet Zaugg, le seul offert gratuitement par la Chancellerie d'Etat. Deux tirages, au total 2700 exemplaires, ont été épuisés rapidement et jusqu'à fin août 1988, 4000 exemplaires ont été commandés. Depuis lors, une campagne de sensibilisation a été engagée. Une brochure, tous ménages et une affiche, dans tout le canton, invitent chacun à coopérer. On peut sourire des illustrations, mais le fait est que les possibilités de participer à l'élaboration d'une constitution n'ont

jamais été si larges. Il sera dès lors intéressant de connaître le résultat de l'exercice et l'espace qui sera consenti aux «francs-tireurs».

Le calendrier est le suivant:

— 31 janvier 1989, fin de la consultation;

— février-juin 1989, dépouillement par la chancellerie des avis et suggestions reçus;

— début juillet 1989, proposition du Conseil exécutif au Grand Conseil;

— septembre 1989, début des délibérations de la commission consultative désignée par le Grand Conseil;

— 1990, si tout va bien, le législatif adopte la nouvelle constitution, en procédant à deux lectures du projet.

Ensuite, le texte sorti des délibérations parlementaires sera soumis aux électeurs. En quelle année? Impossible de le dire, mais peut-être avant 1993.

Des groupes de travail, les partis, les associations économiques se penchent attentivement sur la question. Et les particuliers? Il y en aura, c'est certain.

Nous suivrons l'évolution de cette révision constitutionnelle en souhaitant qu'elle permette de dégager des principes adaptés au XXI<sup>e</sup> siècle. ■

### Creys-Malville: expertise suisse en cours

(jd) Le troisième numéro de la *Gazette de l'APAG* (Association pour l'appel de Genève) vient de paraître. On y apprend que la souscription lancée pour financer une expertise indépendante sur la sécurité du surgénérateur de Creys-Malville a rapporté 75'000 francs. A noter que le professeur allemand Jochen Benecke, l'expert mandaté par l'APAG, donne un premier aperçu de sa recherche; il aborde en particulier la question des accidents pris en compte pour la conception d'un réacteur et de ceux qui, qualifiés d'hypothétiques, sont négligés au titre de «risque résiduel». Or si les promoteurs de Superphénix ont dû démontrer que l'enceinte de l'installation pouvait résister à une dislocation du cœur du réacteur dégageant une énergie de 800 mégawatt-secondes, on ignore si un emballement de la réaction nucléaire dépasserait cette limite.

Roger Belbeoch, un physicien de l'université de Paris-Sud, présente le dernier état des connaissances sur les effets biologiques des faibles doses de rayonnement. Il apparaît que le risque cancérogène est plus élevé que ce qu'on croyait jusqu'ici. Malgré ces connaissances scientifiques nouvelles, la Commission internationale de protection radiologique n'a pas cru bon de réviser ses normes. *Gazette de l'APAG*, Case postale 89, 1212 Grand-Lancy 1

(pi) L'existence d'une clientèle prête à payer plus cher pour des produits dont la provenance et la qualité sont garanties est souvent remise en question. Le succès, en Suisse alémanique, du label «Freiland» du KAG tend à prouver qu'un marché important existe. Ce label n'est décerné qu'aux produits (œufs et viande) en provenance d'exploitations respectant certaines règles quant à l'alimentation des animaux, la surface à l'air libre dont ils disposent, les traitements vétérinaires autorisés, etc. Les prix de la marchandise sont fixés afin de garantir un revenu équitable au producteur.

OEUFS ET VIANDE

### La qualité paie

Le KAG, qui contrôle le respect des exigences et autorise l'utilisation du label, compte 6000 membres cotisants, travaille avec un millier de petits producteurs environ et fournit du travail à 6 personnes à plein temps. Il établit une liste des producteurs agréés, afin de permettre des ventes directes et de favoriser les contacts entre paysans et consommateurs. Il organise également des ventes par correspondance ou par livraison. Son rôle se limite toutefois à mettre en rapport acheteurs et producteurs. Des commerces agréés sont aussi autorisés à vendre les produits porteurs du label.

Durant l'année 1987, ce sont 15 millions d'œufs (1% du marché suisse ou 2% de la production indigène) et 40'000 kilos de viande qui ont été commercialisés avec l'étiquette «Freiland».

Notons encore que les clients sont tenus d'acheter au moins 10 kilos de viande par commande et qu'ils reçoivent un mélange de différentes pièces à prix forfaitaire. Le recours au congélateur est donc obligatoire. Cette manière de faire vise à responsabiliser le consommateur, évite les déchets et constitue une garantie pour les producteurs. ■

D'après *Union*, organe de l'Union des producteurs suisses, du 9 novembre 1988.

# Dépression

Je rêve devant la brochure publiée par *24 Heures: Mai 68 dans le rétroviseur...* Je rêve entre autres devant le dernier chapitre (signé J.-M. Vz), intitulé *La raison règne: «Dans un monde réfractaire au délire, le capitalisme inventif s'est largement affermi. On parle avec envie, avec passion du défi... japonais. Le sida relaie la morale ancienne. L'écologie elle-même est devenue, face à des dangers précis, une question d'efficacité.»*

*La raison règne. Jusqu'à la prochaine explosion.»*

On compte au bas mot un enfant mourant de faim toutes les dix secondes: la raison règne.

La guerre Irak-Iran, mal terminée, a fait au bas mot un million de morts: la raison règne.

La femme de mon ami, le professeur Haac, a signé au nom de la *Bank of Americas* un prêt de cinq milliards de dollars au Mexique, pour lui permettre de payer les intérêts de sa dette: le capitalisme inventif s'est largement affermi.

On me dira que les Russes ont fini par évacuer l'Afghanistan... La raison règne? Il semblerait pourtant que les massacres continuent.

C'est une belle chose que l'économie politique. Je crois que je devrais m'y mettre. Elle me reconforterait plus que les livres que je lis habituellement!

Vous connaissez Pierre Katz, rescapé de Bergen-Belsen? Je considère l'œuvre, les poèmes d'*Angoisses* et les *Ecrits concentrationnaires* de *La Ligne du destin*, comme l'une des plus fortes qui ait été écrite dans notre pays. Accablante, il est vrai.

Du moins a-t-il des raisons bien précises de nous accabler, et son angoisse ne nous est que trop compréhensible.

De ce point de vue, Francis Giauque (à qui Haldas avait consacré dans son *Jardin des Espérances* un admirable texte) est encore plus déprimant: le désespoir à l'état pur, dans la mesure où l'on ne voit pas les raisons d'un inexorable anéantissement; le mal de vivre à l'état pur, de ce *Sein zum Tode* — de cet être pour la

mort dont parle Heidegger — la déprime qui vient détruire, comme d'autres se trouvent sans plus de raisons détruits par une sclérose en plaques ou par un Parkinson. *Parler seul*, le *Journal d'Enfer*, *C'est devenu ça ma vie*: trois textes qui rejoignent dans mon cœur ceux de Pierre Katz et qui ont comme eux le triste pouvoir de faire paraître futile tout le reste ou presque: de la «littérature».

Et voici une troisième voix, qui vient se joindre aux deux autres, celle de Bernard Perrot, qui propose une chronique, *Le Boa* (éditions de la Prévôté, Moutier 1988).

Une chronique: celle de sa dépression, celle de sa... maladie. Et l'on sait assez que deux dangers menacent l'écrivain: celui de ne donner qu'un témoignage, une sorte de journal de son mal, sans valeur littéraire; celui de «faire de la littérature», tout au contraire. Il me semble que Bernard Perrot les évite l'un et l'autre, par son authenticité d'une part, par un remarquable pouvoir d'écriture d'autre part — tous comptes faits, je me suis peut-être trompé; il y a quelque chose de tonique dans ces livres: à partir du malheur absolu, créer de la beauté. ■

## Quand le pouvoir académique ne fonctionne pas

(jd) Un vent nouveau souffle sur la politique de l'enseignement et de la recherche à l'Université de Berne. La conseillère d'Etat Leni Robert, responsable de l'instruction publique, y est pour quelque chose. N'a-t-elle pas déclaré qu'elle ne proposerait plus la nomination d'un-e candidat-e qui n'aurait pas satisfait à «une étude d'impact écologique et sociale». Déjà un historien de l'Amérique latine a été préféré à un spécialiste de l'Europe. C'est un expert de l'environnement qui a décroché la chaire de zoologie et le nouveau professeur d'économie mettra explicitement l'accent sur les problèmes d'écologie. Quant au profil du poste de directeur de la policlinique médicale, il prévoit la tâche de développer la médecine géné-

raliste. Enfin, le conseil d'Etat vient de nommer Jost Krippendorf, spécialiste bien connu du tourisme, à une chaire nouvellement créée d'écologie; à ce poste il devra veiller à coordonner et à animer les efforts d'enseignement et de recherche et la collaboration interdisciplinaire dans une perspective écologique.

Cette directivité ne peut qu'étonner l'observateur romand, habitué à une large autonomie des universités à l'égard du pouvoir politique. Mais si l'exercice de cette indépendance conduit à négliger les problèmes cruciaux auxquels la société est confrontée, il n'est pas surprenant qu'un autre pouvoir se substitue à l'institution universitaire pour lui rappeler ses responsabilités.

## DP Domaine Public

Rédacteur responsable:

Jean-Daniel Delley (jd)

Rédacteur: Pierre Imhof (pi)

Ont également collaboré à ce numéro:

Jean-Pierre Bossy

François Brutsch (fb)

Jean-Daniel Delley (jd)

André Gavillet (ag)

Jacques Guyaz (jg)

Yvette Jaggi (yj)

Charles-F. Pochon (cfp)

Point de vue: Jeanlouis Cornuz

L'invité de DP: Mario Carera

Abonnement:

65 francs pour une année

Administration, rédaction:

Saint Pierre 1, case postale 2612

1002 Lausanne

Tél: 021 22 69 10 CCP: 10-15527-9

Téléfax: 021 22 80 40

Composition et maquette:

Liliane Berthoud,

Françoise Gavillet, Pierre Imhof

Impression:

Imprimerie des Arts et Métiers SA

# Le puits sans fonds

La GRE (Garantie des risques à l'exportation), cette assurance que les exportateurs suisses contractent pour limiter les risques relatifs au commerce avec l'étranger, fait eau de toutes parts.

Jusqu'en 1977, recettes et dépenses annuelles s'équilibraient. Depuis 1982, date de l'épuisement des réserves, les déficits ont du être financés par des avances de la Confédération. Fin 1987, ces avances cumulées atteignent 1,190 milliard de francs et les prévisions budgétaires de la Confédération les établissent à 2,094 milliards de francs pour 1990. Or, si la GRE est une institution organisée par la Confédération (une commission de six membres, trois venus de l'administration fédérale et trois de l'industrie la gère) elle est «financièrement indépendante», selon la loi. Créée voici cinquante ans, la GRE a deux fonctions: promouvoir le commerce extérieur et encourager l'emploi en Suisse. Depuis 1981, la loi fait obligation à la GRE de tenir «compte des principes fondamentaux de la politique suisse en matière d'aide au développement» pour les exportations à destination des pays en voie de développement (PVD) les plus défavorisés.

Deux causes ont plongé la GRE dans ces profondeurs abyssales: les pertes résultant de la couverture des risques monétaires (suspendue dès 1985) et celles liées à l'endettement de nombreux PVD. D'où la conclusion d'accords de rééchelonnement, ce qui équivaut pour la GRE au paiement de la garantie à l'exportateur, et à la prise en charge de la créance... en attendant des lendemains meilleurs dans la situation financière de ces pays.

## Que faire?

D'abord refuser nettement la transformation des avances de la Confédération en subventions-dons, comme le souhaite Jean-Pascal Delamuraz. Ce serait contraire aux pres-

criptions légales d'indépendance financière et aux règles internationales en vigueur; ce serait aussi choquant pour le contribuable qui devrait payer pour éponger les pertes, alors que les caisses fédérales n'ont pas été «sollicitées» lors de gains monétaires qui furent, eux, privatisés. Un nouvel épisode, en somme, du «moins d'Etat»!

La nouvelle structure de primes proposée par le Conseil fédéral est, en revanche, un pas positif vers l'autonomie financière exigée par la loi: primes différenciées, offres diversifiées, etc.

## Contribuer au désendettement

Mais l'assainissement doit aller bien au-delà. Au fil des années, la majeure partie des nouvelles garanties accordées par la GRE couvre des exportations suisses vers les PVD (80% en 1987). Avec la crise de l'endettement international, la GRE est devenue en fait la seule institution publique suisse à détenir des créances sur des PVD, et en particulier en Afrique (Madagascar, Mali, Guinée-Bissau, Tanzanie...) sur des partenaires de la coopération suisse au développement. D'où le soupçon sérieux, mais non vérifiable, faute de statistiques publiques, que des crédits de coopération suisse à ces pays servent à des remboursements de créances GRE! A fin 1987, la GRE dispose de créances de plus de un milliard de francs envers les PVD et le Conseil fédéral annonce deux milliards de francs supplémentaires pour de nouveaux rééchelonnements ces prochaines années. Pour les plus pauvres, le réalisme commande aujourd'hui d'abandonner certaines créances qui ne seront pas honorées. Plutôt que d'étrangler par la dette, stimulons des efforts de développement: le gouvernement démocratique bénéficiant d'une remise de dettes s'engagerait à verser l'équivalent en monnaie locale dans un fonds national de développement

donnant priorité à la promotion du monde rural. Les efforts multilatéraux en cours (Club de Paris) doivent être soutenus et, cas échéant, la Suisse doit s'activer sur le plan bilatéral.

## Créer un nouvel instrument?

Au-delà du désendettement, il faut viser à une mobilisation de *nouvelles ressources*. Depuis des années, c'est le Sud qui finance le Nord; il faut inverser cette absurdité. Comment? Sans garantie de la Confédération, la GRE sera très réservée à l'avenir avant de s'engager dans les pays pauvres. Pourquoi ne pas innover et associer les fonds et les experts de la coopération suisse à une sorte de *réassurance* de garanties GRE accordées à des exportations privées vers les PVD les plus pauvres? Si les critères de développement sont respectés, ce serait une bonne occasion d'associer le réseau PME à de nouveaux efforts de coopération.

Il convient enfin de réformer le *fonctionnement de la GRE* en intégrant à ses structures des experts du développement, de l'environnement et du monde syndical. Une évaluation des effets de la GRE sur l'emploi et les structures industrielles en Suisse ainsi que sur le (mal)développement dans les PVD doit aussi avoir lieu.

Cette remise en ordre nationale doit s'accompagner d'une discipline grandissante sur le plan international afin que les absurdes courses aux subventionnements des exportations industrielles soient mieux contrôlées. A suivre au GATT, au sein de l'OCDE, puisque toutes les GRE des pays riches s'enfoncent dans les chiffres rouges et que l'effet «boomerang» de ces exportations «à tout prix» se paie en endettement des PVD et, corollaire, en instabilité politique et... en baisse de commandes dans les pays riches.

Mario Carera

L'invité de DP s'exprime librement dans cette tribune. Mario Carera est coordinateur de la Communauté de travail Swis-said — Action de Carême — Pain pour le prochain — Helvetas.

# L'effet pervers de la souplesse

(jd) La «flexibilité», c'est aujourd'hui le maître mot de la sagesse économique. Si l'on veut résister à la concurrence internationale et suivre l'évolution technique, il faut faire preuve de souplesse et s'adapter sans répit. Dans le collimateur des penseurs du néo-libéralisme, les mesures de protection sociale — conditions et coût du travail — des rigidités qui menaceraient d'étouffer la vie économique; dans cette perspective, la souplesse est surtout une qualité qu'on exige des salariés; à eux de s'adapter — salaires, durée du travail, chômage — lorsque les circonstances l'exigent.

Bernard Brunhes, ancien conseiller social de Pierre Mauroy, alors premier ministre, ne se laisse pas séduire par cette souplesse à la mode américaine: «L'inflexibilité est une contrainte qui

peut apporter de l'emploi. La contrainte crée la nécessité de planifier, la souplesse crée le laxisme.» Brunhes sait de quoi il parle puisqu'il est allé étudier l'exemple suédois pour le compte de l'OCDE.

Selon les critères des partisans de la «flexibilité», la Suède devrait être au bord du gouffre: salaires élevés, licenciements économiques difficiles à obtenir, horaires de travail rigides, formes d'emploi précaire pratiquement inexistantes. Or ce pays présente une situation enviable: 1,7% de chômeurs et développement de l'emploi dans des secteurs d'avenir. L'explication réside dans le choix de la souplesse fonctionnelle: plutôt que de procéder à des ajustements rapides en supprimant des emplois, en abaissant les salaires, en modulant les

horaires ou en ayant recours à la sous-traitance, les entreprises ont tout misé sur la capacité d'évolution des salariés et sur leur propre faculté d'anticiper l'avenir. L'accent est mis sur la prévision stratégique et l'innovation technique; les entreprises assurent la reconversion de leur personnel et, lorsqu'un secteur paraît condamné, on n'insiste pas: ainsi l'activité de la construction navale a été fortement réduite mais les salariés ont obtenu trois ans de salaire et une nouvelle formation.

Rigidité supplémentaire: en Suède, grâce à la loi sur la codétermination, rien ne peut se faire dans l'entreprise sans l'accord des syndicats. Cette participation, honnie par les patrons helvétiques, se révèle être une force face aux changements nécessaires: les partenaires sociaux, informés de la situation économique, peuvent réagir rapidement et de concert. Ainsi la Suède ne connaît pas de secteurs sinistrés dont on a prolongé artificiellement la vie.

Dans ce pays, note Bernard Brunhes, «on utilise la rigidité sociale comme un plus, on en fait un avantage. Les hommes y sont traités comme le premier facteur de production». Cette politique a bien sûr son prix: la Suède consacre 0,49% de son produit intérieur brut à la formation des adultes, 0,75% à des mesures en faveur de l'intégration des handicapés, et 0,62% pour subventionner la création d'emplois; au total, 1,86% du PIB pour des mesures actives contre 0,8% pour la garantie des ressources (chômage et retraite anticipée). ■ (Source: *Le Monde*, 10 octobre 1988).

ACIDULE FM 102.8

## Une vraie radio locale

(pi) Radio Acidule mérite pleinement le titre de radio locale. Cette station n'a jamais essayé de copier les chaînes romandes, mais a toujours privilégié le local, le traitant avec une qualité remarquable. Mais le cantonal et le national ont également leur place, notamment lors de votations: Acidule fait appel aux personnalités du lieu pour débattre des objets soumis au peuple et s'est fait une réputation dans l'estimation des résultats d'élections, avant les communiqués officiels; c'est sur Acidule que Raymond Junod aurait appris, il y a une année, qu'il n'avait pas été élu au Conseil des Etats.

Avec sa nouvelle grille, la station confirme sa vocation et innove: la parole sera donnée aux ouvriers immigrés travaillant dans le bâtiment. Et la liaison avec une radio espagnole fait dire à Christiane Jacquet, directrice, qu'Acidule «sera bientôt aussi connue en Galice qu'à Lausanne». Un accent particulier a été mis sur le sport. En plus des

transmissions intégrales des matches de hockey, un journal sportif quotidien est créé, avant le journal quotidien (18.30 à 19.30 heures). Des émissions seront également consacrées aux petits clubs et aux sports méconnus.

Quant à la nouvelle émission intitulée «En dépit du bon sens, la vérité décolle mieux par vent contraire», elle confirme la popularité de FM 102.8: des conseillers communaux, des spécialistes et un conseiller municipal étaient au rendez-vous samedi dans un petit bar de l'avenue d'Echallens (il est vrai que le monde politique lausannois «soigne» la station qui assure les retransmissions en direct des séances du Conseil communal). Et pendant que les clients prenaient leur café, le débat se déroulait, au milieu de la salle, captivant petit à petit les consommateurs qui considéraient au départ avec méfiance cette bande d'intrus. C'est la force d'Acidule: oser se lancer dans ce qui semble ne rien avoir de radiophonique. Et réussir. ■

## Romands de Berne

Il existe à Berne un Groupe socialiste romand, qui fête son septante-cinquième anniversaire. L'occasion pour Charles Pochon, collaborateur régulier de DP, de remonter aux sources de cette section un peu spéciale. Résultat: un fascicule de trente pages qui retrace les activités et l'histoire du groupe. Témoignage d'une activité francophone dans cette ville de Berne que les Romands ont si peur de découvrir. Groupe socialiste romand, case postale, 3000 Berne 15.